



(11) **EP 2 705 817 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
12.03.2014 Bulletin 2014/11

(51) Int Cl.:
A61G 5/06 (2006.01) A61G 5/10 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13182866.7**

(22) Date de dépôt: **03.09.2013**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeurs:
• **Weitz, Mathieu**
90850 Essert (FR)
• **Lambert, Pierre**
60550 Verneuil en Halatte (FR)
• **Guerrier, Sandra**
76600 Le Havre (FR)

(30) Priorité: **07.09.2012 FR 1258379**

(74) Mandataire: **Debay, Yves et al**
Cabinet Debay
126, Elysee 2
78170 La Celle Saint Cloud (FR)

(71) Demandeur: **Corben SARL**
76600 Le Havre (FR)

(54) **Chaise d'évacuation avec ajustement d'assise**

(57) L'invention concerne une chaise d'évacuation (1) comprenant un support d'assise (2) monté sur un châssis (4) et comprenant deux ensembles latéraux, chacun comportant un premier et un deuxième montants (20a, 20b, 21a, 21b) montés articulés l'un par rapport à l'autre d'une part et sur le châssis (4) d'autre part, l'un des montants étant monté coulissant le long du châssis, un élément d'assise (3) relié de manière articulée au support d'assise (2), un ensemble de roues (50, 51) sur lequel est monté le châssis (4), un ensemble de courroies-chenilles (6) relié au châssis (4), l'ensemble de courroies-chenilles (6) étant monté mobile par rapport au châssis (4) entre une position passive et une position d'utilisation, et des moyens de déplacement (8) de l'ensemble courroies-chenilles (6) de sa position passive à sa position d'utilisation, et inversement, lesdits moyens étant couplés au support d'assise (2), la chaise (10) comportant des moyens de blocage (74) du support d'assise sur le châssis, les moyens de blocage comportant un bras de blocage (7) monté pivotant sur le châssis (4) autour d'un axe de pivotement transversal (A3) de sorte à passer d'une position de blocage dans laquelle le bras de blocage (7) est disposé dans un plan sensiblement parallèle à celui du châssis (4) à une position de libération dans laquelle le bras de blocage (7) est incliné par rapport au châssis (4).

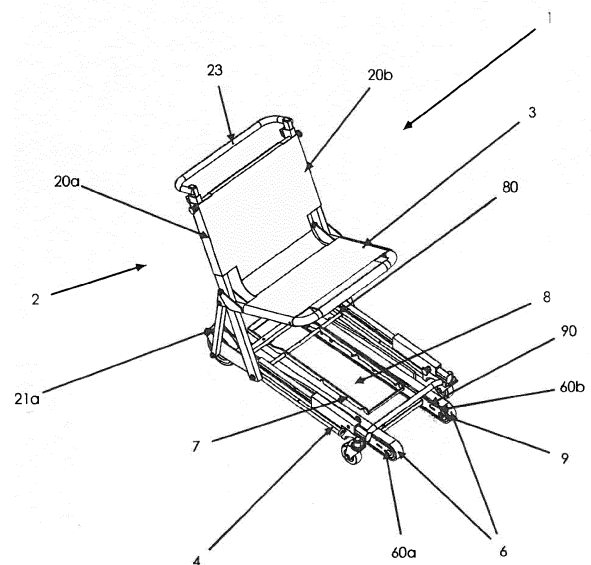


FIG 1

EP 2 705 817 A1

Description

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

[0001] L'invention concerne une chaise d'évacuation pour évacuer une personne.

[0002] Elle concerne plus particulièrement une chaise d'évacuation pouvant se déplacer sur des surfaces planes telles que plancher, trottoir et similaire, mais également de monter ou de descendre des marches, des escaliers ou des rampes.

[0003] La chaise d'évacuation selon l'invention est destinée notamment, mais non exclusivement, aux personnes ou structures susceptibles de secourir des personnes telles que les pompiers, le SMUR des hôpitaux, les services de secours ou les infirmeries d'entreprises ou de bâtiments publics ainsi qu'à des structures médicalisées s'occupant de personnes présentant des difficultés de mobilité.

ETAT DE LA TECHNIQUE

[0004] En cas de situation d'urgence dans un bâtiment, comme par exemple lors d'un incendie, les escaliers sont utilisés pour l'évacuation d'urgence, même en présence d'un ascenseur, pour des raisons de sécurité et d'un point de vue réglementaire.

[0005] Afin de permettre une évacuation rapide et sécurisée des personnes présentes dans un bâtiment dans lequel intervient une situation d'urgence, et en particulier les personnes nécessitant de l'aide pour descendre les escaliers du fait des circonstances ou bien les personnes à mobilité réduite, il a été développé le concept de chaises d'évacuation.

[0006] Les chaises d'évacuation se distinguent des chaises roulantes classique par le fait qu'elles comportent en général deux embases roulantes : une première embase roulante formée de roues pour permettre le déplacement de la chaise sur un sol « classique » (plancher, etc.) et une deuxième embase roulante formée de deux courroies-chenilles pour permettre le déplacement de la chaise sur une surface non plane (escaliers, marches, etc.).

[0007] Parmi les chaises d'évacuation développées, il est connu de la demande FR2540061 un engin roulant (siège pour handicapé) comprenant un système de roues permettant son déplacement sur une surface plane et un système de chenille porté par des plaques porteuse permettant son déplacement sur une surface non plane telle que des escaliers. Avantageusement, l'engin comporte un mécanisme permettant de soulever l'engin et de déplacer le système de chenilles suivant un mouvement vertical pour l'amener au contact du sol, le système de chenille se substituant au système de roues et inversement. L'engin comporte en outre un mécanisme de liaison à bielles et leviers reliant le siège au mécanisme permettant la substitution des systèmes l'un par rapport à l'autre tout en modifiant le positionnement du siège.

[0008] La chaise d'évacuation décrite dans la demande de brevet susmentionnée présente cependant un mécanisme de liaison complexe. Elle est en outre lourde et encombrante.

5 **[0009]** L'invention vise à remédier à ces problèmes en proposant une chaise d'évacuation de structure simplifiée, plus compacte et plus légère tout en conservant un ajustement de la position de l'assise en fonction de l'embase de roulement utilisée (roues ou courroies-chenilles).
10

OBJET DE L'INVENTION

[0010] A cet effet, et selon un premier aspect, l'invention propose une chaise d'évacuation apte à se déplacer sur une surface plane et une surface non plane telle qu'un escalier comprenant un support d'assise monté sur un châssis et comprenant deux ensembles latéraux, chacun comportant un premier et un deuxième montant montés articulés l'un par rapport à l'autre d'une part et sur le châssis d'autre part, l'un des montants étant en outre monté coulissant le long du châssis, un élément d'assise relié de manière articulée au support d'assise, un ensemble de roues sur lequel est monté le châssis de sorte à former une première embase roulante, un ensemble de courroies-chenilles relié au châssis pour constituer une deuxième embase roulante destinée au déplacement de la chaise d'évacuation sur une surface non plane, l'ensemble de courroies-chenilles étant monté mobile par rapport au châssis entre une position passive et une position d'utilisation dans laquelle l'ensemble courroies-chenilles se substitue à la première embase roulante, et des moyens de déplacement de l'ensemble courroies-chenille de sa position passive à sa position d'utilisation, et inversement, lesdits moyens étant couplés au support d'assise.
20
25
30
35

[0011] Ainsi, en couplant les moyens de déplacement de l'ensemble courroies-chenilles au support d'assise, le mouvement du support d'assise sur le châssis est couplé au mouvement de l'ensemble courroies-chenilles, conditionnant ainsi la position de l'élément d'assise par rapport au support à la position dans laquelle se trouve l'ensemble courroies-chenilles. Ainsi, le positionnement de l'élément d'assise est indexé sur la position de la deuxième embase roulante par rapport à la première embase.
40
45

[0012] Selon une configuration particulière, le châssis comporte deux longerons latéraux formant chacun une glissière, les montants de chaque ensemble latéral étant montés coulissant sur le châssis par l'intermédiaire d'une traverse s'étendant entre les glissières, la traverse formant les moyens de déplacement de l'ensemble courroies-chenille d'une position à l'autre.

[0013] Avantageusement, l'ensemble courroies-chenilles est monté pivotant sur le châssis autour d'un axe de pivotement transversal entre sa position passive dans laquelle le système de chenille est incliné par rapport au plan de la première embase roulante et sa position d'uti-
50
55

lisation dans laquelle l'ensemble courroies-chenilles est sensiblement parallèle au plan de roulement de la première embase.

[0014] Avantageusement, l'ensemble courroies-chenilles est maintenu en position passive par l'intermédiaire de moyens de rappel.

[0015] Afin d'assurer une surélévation de la première embase roulante lorsque l'ensemble courroies-chenilles est en position d'utilisation, il peut être prévu de décaler l'axe de pivotement transversal reliant l'ensemble courroies-chenilles au châssis de l'axe des roues de la première embase roulante.

[0016] Avantageusement, la chaise d'évacuation comporte des moyens de blocage du support d'assise sur le châssis aptes à bloquer le support d'assise dans une première position d'assise pour le déplacement de la chaise d'évacuation sur une surface plane et dans une deuxième position d'assise pour le déplacement de la chaise d'évacuation sur une surface non plane.

[0017] Selon une configuration particulière, les moyens de blocage comportent un bras de blocage monté pivotant sur le châssis autour d'un axe de pivotement transversal de sorte à passer d'une position de blocage dans laquelle le bras de blocage est disposé dans un plan sensiblement parallèle à celui du châssis à une position de libération dans laquelle le bras de blocage est incliné par rapport au châssis.

[0018] Avantageusement, le bras de blocage comporte une première et une deuxième gorges de positionnement et de blocage de la traverse dans une position déterminée par rapport au châssis, la première gorge étant agencée pour bloquer la traverse dans une position correspondant à la première position d'assise du support, la deuxième gorge étant agencée pour bloquer la traverse dans une position correspondant à la deuxième position d'assise du support.

[0019] Il peut être également prévu que le bras de blocage comporte une troisième gorge agencée pour bloquer la traverse dans une position correspondant à une position de rangement du support d'assise.

[0020] Avantageusement, la chaise d'évacuation comporte des moyens de rappel agencés pour maintenir le bras de blocage dans sa position de blocage.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

[0021] D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui suit, faite en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 représente une vue en perspective de dessus d'une chaise d'évacuation selon l'invention ;
- la figure 2 représente une vue éclatée de la chaise de la figure 1 ;
- les figures 3 et 4 représentent une vue de côté de la chaise d'évacuation de la figure 1, respectivement

en position d'assise plane et en position d'assise non plane ;

- 5 - les figures 4 à 8 illustre le mouvement mis en oeuvre des éléments constitutifs de la chaise d'évacuation de la figure 1 lors du passage de la position d'assise plane à la position d'assise non plane, la chaise d'évacuation étant vue de l'intérieur;
- 10 - La figure 9 représente la chaise d'évacuation de la figure 1 en position de rangement (repliée).

[0022] Pour plus de clarté, les éléments identiques ou similaires des différents modes de réalisation sont repérés par des signes de référence identiques sur l'ensemble des figures.

DESCRIPTION DETAILLEE DES FIGURES

20 **[0023]** En relation avec les figures 1 à 9, il est décrit une chaise d'évacuation 1 apte à se déplacer sur une surface plane telle qu'un sol, un plancher, etc., et une surface non plane telle qu'un escalier, des marches et similaires.

25 **[0024]** La chaise d'évacuation 1 comporte un support d'assise 2 monté sur un châssis, un élément d'assise 3 monté articulé sur le support d'assise 2 et des moyens de blocage 7 du support d'assise 2 aptes à bloquer le support d'assise dans une première position d'assise lors d'un déplacement de la chaise d'évacuation 1 sur une surface plane et dans une deuxième position d'assise lors d'un déplacement de la chaise d'évacuation 1 sur une surface non plane. Le passage de l'une à l'autre de ces positions sera décrit plus loin. Afin de simplifier la lecture de ce qui suit, on nommera la première position par « position d'assise plane » et la deuxième position par « position d'assise non plane ».

35 **[0025]** La chaise d'évacuation 1 comporte en outre un ensemble de roues 50, 51 destinées à rouler sur le sol plan, lesdites roues étant montées sur le châssis 4 pour constituer une première embase roulante 5. L'ensemble de roues comporte deux roues 50 montées à l'arrière du châssis 4 via des platines de fixation et deux roulettes 51 montées libres en rotation autour d'un axe perpendiculaire au plan du châssis 4 à l'avant de ce dernier. Avantageusement, les roulettes 51 sont pourvues chacune d'un loquet de verrouillage permettant de bloquer leur mouvement de rotation.

40 **[0026]** La chaise d'évacuation 1 comporte également un ensemble de courroies-chenilles 6 destinées à rouler sur une surface non plane, l'ensemble courroies-chenilles étant relié au châssis pour constituer une deuxième embase roulante.

45 **[0027]** Dans le mode de réalisation décrit, le support d'assise 2 comporte deux premiers montants 20a, 20b parallèles entre eux, lesquels sont montés coulissants par leur extrémité inférieure le long du châssis 4 suivant la direction longitudinale de ce dernier, leur extrémité su-

périeure étant reliée entre elle par au moins une entretoise 23 formant poignée.

[0028] Le support d'assise 2 comporte en outre des deuxièmes montants formant des entretoises 21a, 21b, chaque entretoise étant reliée de manière articulée d'une part à l'un des premiers montants 20a, 20b du support d'assise 2 et d'autre part au châssis 4. Dans l'exemple illustré, les entretoises 21a, 21b sont reliées aux premiers montants 20a, 20b et au châssis 4 par l'intermédiaire de platines de fixation.

[0029] Avantageusement, la chaise d'évacuation 1 comporte une traverse 80 reliant les extrémités inférieures des premiers montants 20a, 20b entre eux. Comme on le verra plus loin, la traverse 80 forme des moyens de déplacement 8 de l'ensemble courroies-chenille 6 d'une position à l'autre.

[0030] L'élément d'assise 3 est monté articulé sur les montants 20a, 20b du support d'assise 2. Plus particulièrement, dans l'exemple illustré, l'élément d'assise 3 est monté articulé autour de chaque point d'articulation reliant les premiers montants concernés 20a, 20b avec les entretoises 21a, 21b associées.

[0031] Avantageusement, le châssis 4 comporte deux longerons latéraux 40a, 40b formant chacun une glissière. Plus particulièrement, chaque longeron latéral 40a, 40b comporte une fente de glissement 41a, 41b s'étendant sur tout ou partie de la longueur des longerons latéraux 40a, 40b. Les fentes de glissement 41a, 41b de chacun des longerons latéraux 40a, 40b sont disposées en vis-à-vis l'une de l'autre. Dans l'exemple illustré, la fente de glissement 41a, 41b débouche de part et d'autre des faces latérales des longerons latéraux 40a, 40b.

[0032] Les deux longerons latéraux 40a, 40b sont reliés entre eux par deux traverses 42, 43, l'une étant disposée en partie avant et l'autre en partie arrière.

[0033] Les deux longerons latéraux 40a, 40b sont agencés pour recevoir la traverse 80 reliant les premiers montants 20a, 20b du support d'assise 2. A cet effet, les fentes de glissement 41a, 41b et la traverse 80 sont dimensionnées pour permettre le coulissement de la traverse dans lesdites fentes de glissement 41a, 41b.

[0034] L'ensemble courroies-chenilles 6 comporte quant à lui deux paires de plaques porteuses 60a, 60b, chaque paire de plaques porteuses étant reliée au niveau de chacune de ses extrémités par une poulie-chenille 61a, 61b, l'ensemble ainsi constitué de plaques porteuses et de poulies-chenilles étant entouré par une courroie chenille 63a, 63b. Les paires de plaques porteuses 60a, 60b sont reliées par une entretoise 64 située en partie avant de la chaise d'évacuation 1.

[0035] L'ensemble courroies-chenilles 6 est monté mobile par rapport au châssis 4 pour permettre le passage d'une position passive à une position d'utilisation dans laquelle l'ensemble courroies-chenilles 6 vient se substituer à la première embase roulante 5.

[0036] Dans le mode de réalisation décrit, l'ensemble courroies-chenilles 6 est monté articulé sur la partie arrière du châssis 4 autour d'un axe de pivotement trans-

versal A2, tandis qu'il est relié de manière solidaire à la partie avant du châssis 2 par l'intermédiaire de moyens de rappel, par exemple un ou plusieurs ressort(s), lesquels sont agencés pour maintenir la partie avant de l'ensemble courroies chenilles 6 à proximité du châssis 4). Dans le mode de réalisation décrit, les moyens de rappel 9 comportent un ressort 90 relié par l'une de ses extrémités à la face interne de l'une des plaques porteuses 60a, 60b (dans l'exemple illustré la plaque porteuse 60), au niveau de l'axe de la poulie chenille 62b et par l'autre de ses extrémités à l'entretoise 64 (figure 1). Le ressort 90 est disposé de manière à s'étendre dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'entretoise 64.

[0037] Ainsi, en position passive, l'ensemble courroies-chenilles 6 est maintenu incliné par rapport au plan de la première embase roulante 5, ie. par rapport au châssis pourvu de roues comme illustré sur les figures 3, 5 et 6, tandis qu'en position d'utilisation, l'ensemble courroies-chenilles 6 est sensiblement parallèle au plan de roulement de la première embase comme illustré sur les figures 4, 7 et 8.

[0038] Afin de permettre un léger surélévation de l'ensemble des roues de la première embase roulante 5 lors du passage en position d'utilisation de l'ensemble courroies-chenilles 6, il est prévu que l'axe des poulies-chenilles arrières de l'ensemble courroies-chenilles 6 soit décalé légèrement vers le bas par rapport à l'axe des roues 50, 51 de la première embase roulante 5.

[0039] Les paires de plaques porteuses 60a, 60b sont disposées entre elles à une distance inférieure à la distance séparant les deux longerons latéraux 40a, 40b du châssis de sorte que la deuxième embase roulante s'insère dans la première embase roulante.

[0040] La chaise d'évacuation comporte en outre des moyens de déplacement de l'ensemble courroies-chenille de sa position passive à sa position d'utilisation, et inversement, lesdits moyens étant couplés au support d'assise 2 et agencés avec l'ensemble courroies-chenilles 6 pour que, lors du passage de la position d'assise plane à la position d'assise non plane, les moyens de déplacement entraîne conjointement l'ensemble courroies-chenilles de sa position passive à sa position d'utilisation. Dans l'exemple illustré, les moyens de déplacement comportent la traverse 80 reliant les extrémités inférieures des premiers montants du support d'assise 2.

[0041] Avantageusement, les moyens de blocage du support d'assise 2 sur le châssis 4 comportent un bras de blocage 7 formé par deux plaques latérales 73a, 73b symétriques reliées par deux entretoises 74, 75, l'une reliant les extrémités avants des plaques latérales, l'autre reliant les extrémités arrières des plaque latérales.

[0042] Avantageusement, chaque plaque latérale 73a, 73b comporte des gorges de positionnement et de blocage de la traverse dans une position déterminée lors du mouvement du support d'assise 2 par rapport au châssis 4. Les gorges de chaque plaque latérales 73a, 73b sont disposées symétriquement avec les gorges de la plaque disposée en vis-à-vis. Dans l'exemple illustré, le

bras de blocage comporte trois séries de gorges de positionnement et blocage 70, 71, 72. La première série formée des gorges 70 étant agencée pour bloquer le support d'assise 2 dans la position d'assise plane (figure 3 et figure 5), la deuxième série formée des gorges 71 agencée pour bloquer le support d'assise 2 dans la position d'assise non plane (figure 4 et figure 8), la troisième série formée des gorges 72 agencée pour bloquer le support d'assise dans une position de rangement comme illustrée sur la figure 9.

[0043] Le bras de blocage 7 est monté pivotant sur le châssis 4 autour d'un axe de pivotement transversal A3 pour passer ainsi d'une position de blocage dans laquelle le bras de blocage 7 est disposé dans un plan sensiblement parallèle au châssis 4 (figures 4, 5, 8) à une position de libération dans laquelle le bras de blocage 7 est inclinée (figures 3, 6, 7), l'extrémité avant étant relevée, et inversement.

[0044] La liaison pivot est réalisée en partie arrière du châssis à proximité des axes de pivotement transversaux de l'ensemble courroies-chenilles et celui du support par rapport au châssis. Dans l'exemple illustré, les trois axes de pivotements transversaux prévus à l'arrière du châssis sont distincts. Il pourrait bien entendu être prévu des axes de pivotement communs sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

[0045] Avantagusement, des moyens de rappel, comme par exemple un ou plusieurs ressorts, sont agencés de manière à maintenir le bras de blocage 7 dans sa position de blocage. A cet effet, il est prévu par exemple au moins un ressort reliant le châssis 4 et l'extrémité arrière du bras de blocage 7 de manière à exercer une force sur le bras de blocage pour le maintenir dans la position de blocage.

[0046] Les figures 5 à 8 illustrent le passage de la chaise d'évacuation disposée en mode de roulement sur surface plane à un mode de roulement sur surface non plane. Ainsi, lorsque la chaise d'évacuation 1 est en mode de roulement sur surface plane, l'ensemble courroies-chenilles 6 est positionné dans sa position dite passive dans laquelle la partie avant de l'ensemble courroies-chenilles est relevée, cette dernière étant rappelée par le ressort 90 en direction du châssis 4. Le support d'assise 2, quant à lui, est bloqué dans sa position d'assise plane par le bras de blocage 7 placé dans sa position de blocage, la traverse 80 étant retenue dans les premières gorges de positionnement 70 du bras de blocage 7 (figure 5). Pour passer du mode de roulement sur surface plane à un mode de roulement sur surface non plane, le bras de blocage 7 est placé en position de libération en appuyant sur l'entretoise 75. Sous cette action, le bras de blocage 7 pivote autour de l'axe de pivotement A3, sa partie avant se relevant pour libérer la traverse 80 du support d'assise 2 (figure 6). Sous le poids de la personne assise, ou bien par application d'une force d'appui sur l'entretoise 23 en l'absence d'une personne assise, la traverse 80 glisse le long des longerons 40a, 40b, dans les fentes 41a, 41b, jusqu'au niveau des deuxième gorges

de positionnement 71 du bras de blocage 7. Lors de son glissement dans les fentes 41a, 41b, la traverse 80 entre en contact avec la partie de l'ensemble courroies-chenilles 6 disposée en vis-à-vis desdites fentes, entraînant dans son mouvement l'ensemble courroies-chenilles vers sa position d'utilisation par appui sur les courroies chenilles 63a, 63b. La position d'utilisation est alors atteinte lorsque la traverse arrive en vis-à-vis des deuxièmes gorges de positionnement 71 (figure 7). Une fois les deuxièmes gorges de positionnement atteintes, la pression exercée sur l'entretoise 75 est relâchée, le bras de blocage 7 reprenant alors sa position de blocage grâce au ressort de rappel placé entre l'entretoise 75 et le châssis 2. Le support d'assise 2, est alors bloqué dans sa position d'assise non plane par le bras de blocage 7, la traverse 80 étant retenue dans les deuxièmes gorges de positionnement 71 du bras de blocage (figure 8).

[0047] La chaise d'évacuation est décrite précédemment dans une mise en oeuvre selon les deux modes de roulement (roulement sur surface plane et roulement sur surface non plane). Il est bien entendu évident que la chaise d'évacuation pourra être utilisée dans seulement l'un ou l'autre des modes de roulement.

[0048] L'invention est décrite dans ce qui précède à titre d'exemple. Il est entendu que l'homme du métier est à même de réaliser différentes variantes de réalisation de l'invention sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Chaise d'évacuation (1) apte à se déplacer sur une surface plane et une surface non plane telle qu'un escalier comprenant un support d'assise (2) monté sur un châssis (4) et comprenant deux ensembles latéraux, chacun comportant un premier et un deuxième montants (20a, 20b, 21a, 21b) montés articulés l'un par rapport à l'autre d'une part et sur le châssis (4) d'autre part, l'un des montants étant en outre monté coulissant le long du châssis, un élément d'assise (3) relié de manière articulée au support d'assise (2), un ensemble de roues (50, 51) sur lequel est monté le châssis (4) de sorte à former une première embase roulante (5), un ensemble de courroies-chenilles (6) relié au châssis (4) pour constituer une deuxième embase roulante destinée au déplacement de la chaise d'évacuation (1) sur une surface non plane, l'ensemble de courroies-chenilles (6) étant monté mobile par rapport au châssis (4) entre une position passive et une position d'utilisation dans laquelle l'ensemble courroies-chenilles (6) se substitue à la première embase roulante (5), et des moyens de déplacement (8) de l'ensemble courroies-chenilles (6) de sa position passive à sa position d'utilisation, et inversement, lesdits moyens étant couplés au support d'assise (2), la chaise comportant des moyens de blocage du support d'assise

- (2) sur le châssis (4) aptes à bloquer le support d'assise (2) dans une première position d'assise pour le déplacement de la chaise d'évacuation (1) sur une surface plane et dans une deuxième position d'assise pour le déplacement de la chaise d'évacuation (1) sur une surface non plane, les moyens de blocage comportant un bras de blocage (7) monté pivotant sur le châssis (4) autour d'un axe de pivotement transversal (A3) de sorte à passer d'une position de blocage dans laquelle le bras de blocage (7) est disposé dans un plan sensiblement parallèle à celui du châssis (4) à une position de libération dans laquelle le bras de blocage (7) est incliné par rapport au châssis (4).
2. Chaise d'évacuation (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le châssis (4) comporte deux longerons latéraux (40a, 40b) formant chacun une glissière, les montants de chaque ensemble latéral étant montés coulissant sur le châssis (4) par l'intermédiaire d'une traverse (80) s'étendant entre les glissières, la traverse (80) formant les moyens de déplacement (8) de l'ensemble courroies-chenille d'une position à l'autre.
3. Chaise d'évacuation (1) selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisée en ce que** l'ensemble courroies-chenilles (6) est monté pivotant sur le châssis (4) autour d'un axe de pivotement transversal (A2) entre sa position passive dans laquelle le système de chenille est incliné par rapport au plan de la première embase roulante (5) et sa position d'utilisation dans laquelle l'ensemble courroies-chenilles (6) est sensiblement parallèle au plan de roulement de la première embase (5).
4. Chaise d'évacuation (1) selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** l'ensemble courroies-chenilles (6) est maintenue en position passive par l'intermédiaire de moyens de rappel.
5. Chaise d'évacuation (1) selon la revendication 3 ou la revendication 4, **caractérisée en ce que** l'axe de pivotement transversal (A2) reliant l'ensemble courroies-chenilles (6) au châssis (4) est décalé de l'axe des roues de la première embase roulante (5) de manière à assurer une surélévation de ladite première embase roulante lorsque l'ensemble courroies-chenilles (6) est en position d'utilisation.
6. Chaise d'évacuation (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le bras de blocage (7) comporte une première et une deuxième gorges de positionnement et de blocage (70, 71) de la traverse (80) dans une position déterminée par rapport au châssis (4), la première gorge (70) étant agencée pour bloquer la traverse (80) dans une position correspondant à la première position d'assise du support, la deuxième gorge (71) étant agencée pour bloquer la traverse (80) dans une position correspondant à la deuxième position d'assise du support.
7. Chaise d'évacuation (1) selon la revendication 1 ou la revendication 6, **caractérisée en ce que** le bras de blocage (7) comporte une troisième gorge (72) agencée pour bloquer la traverse (80) dans une position correspondant à une position de rangement du support d'assise.
8. Chaise d'évacuation (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce qu'elle** comporte des moyens de rappel agencés pour maintenir le bras de blocage (7) dans sa position de blocage.

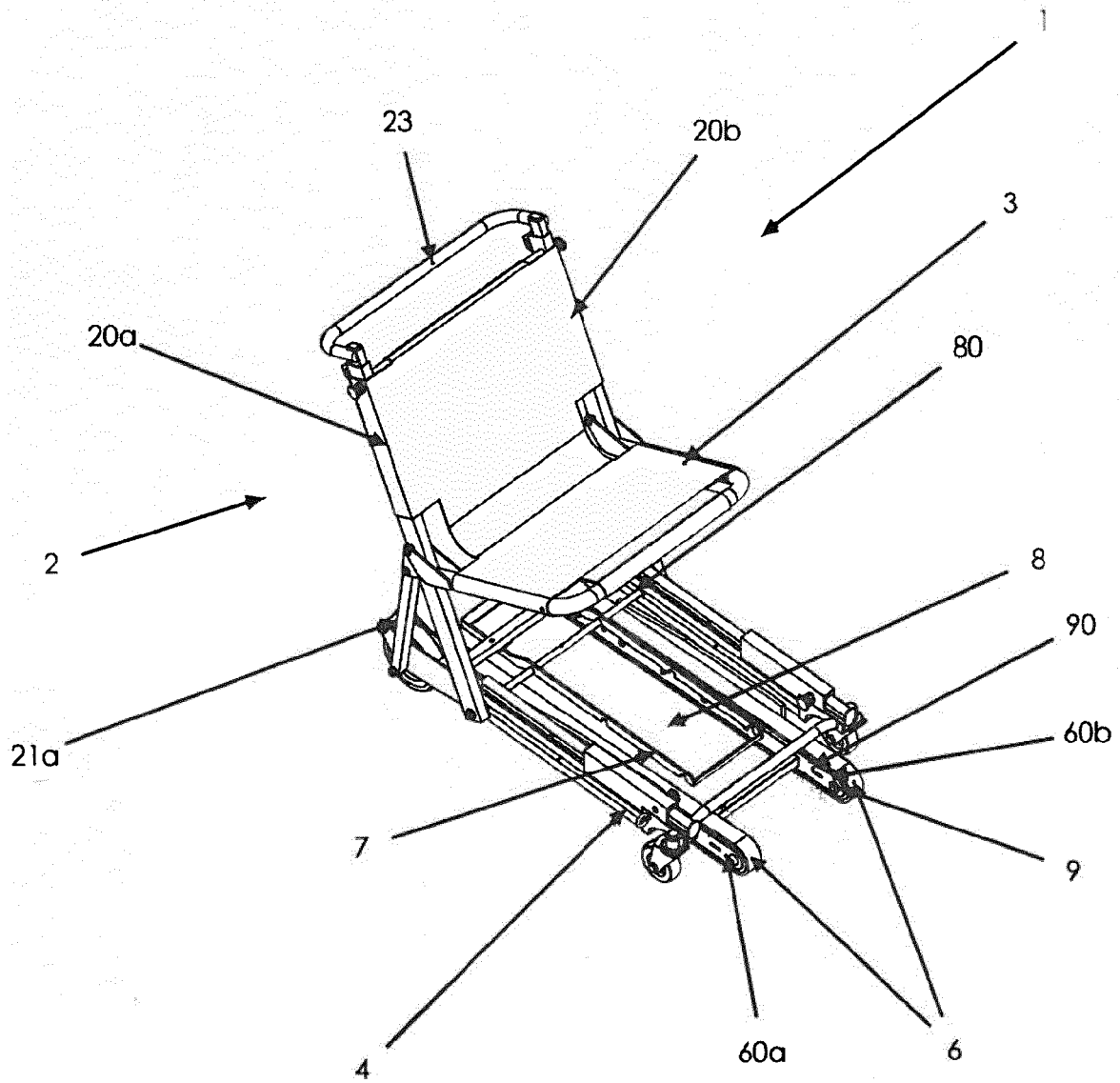


FIG 1

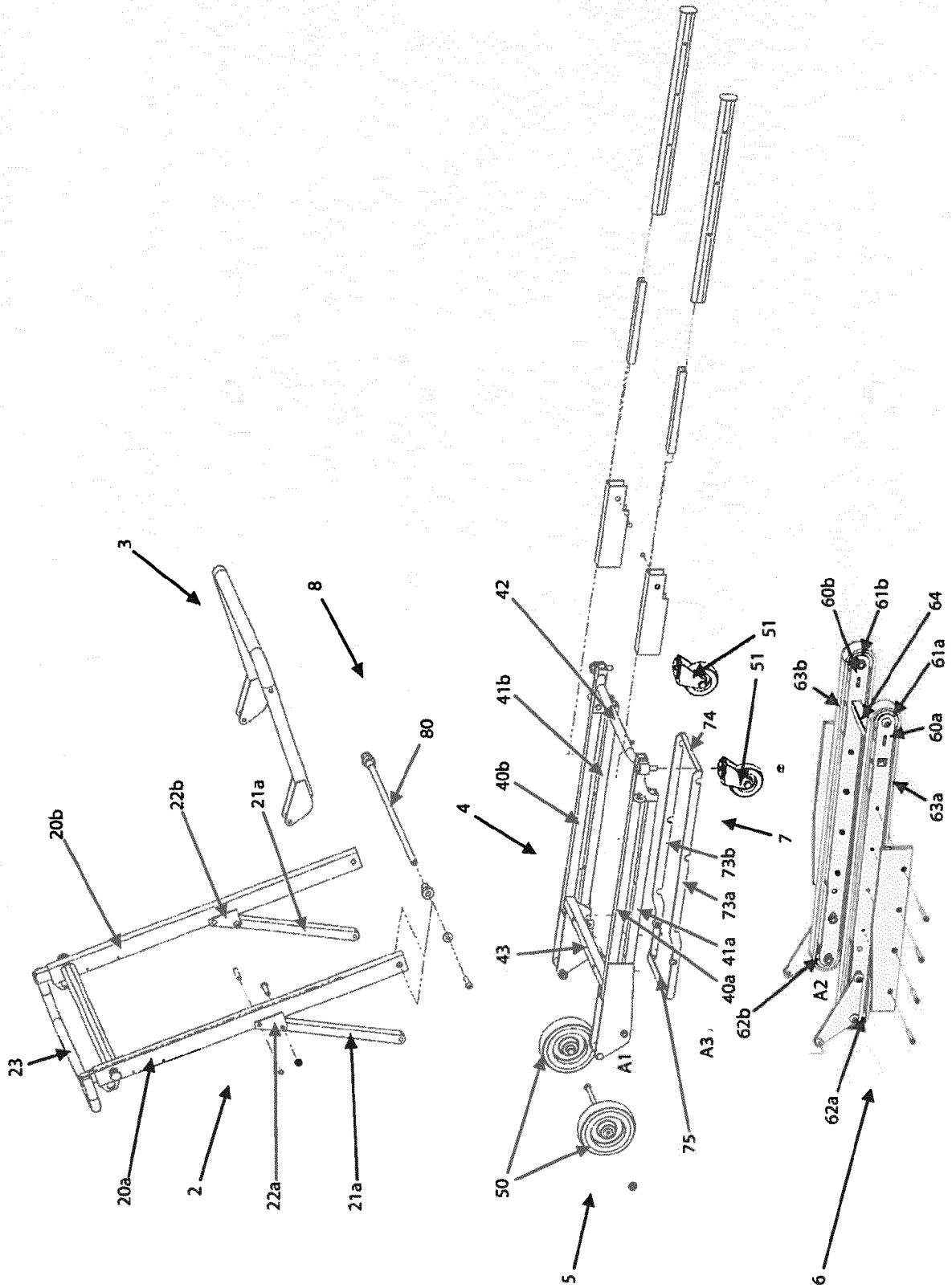


FIG 2

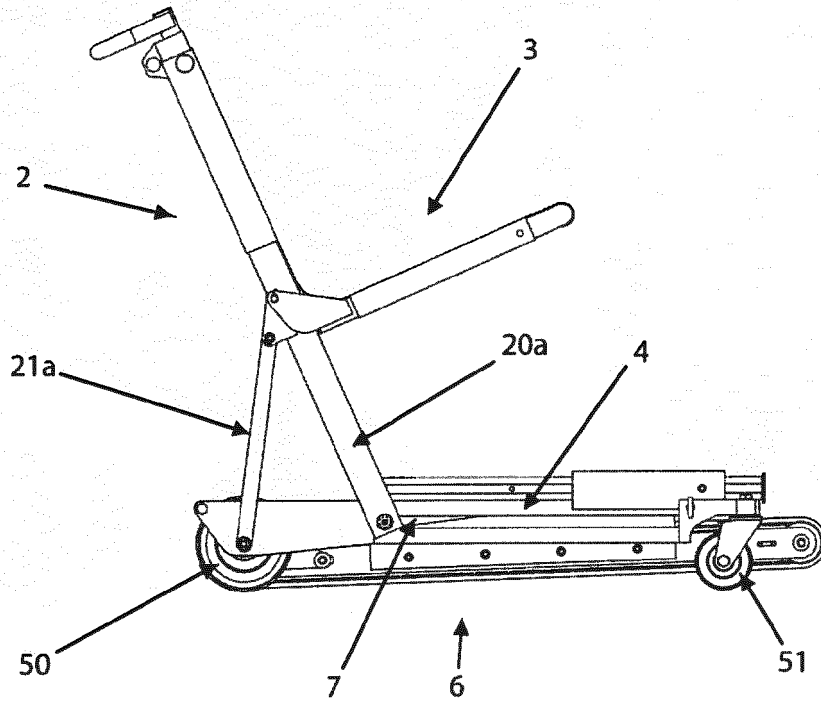


FIG 3

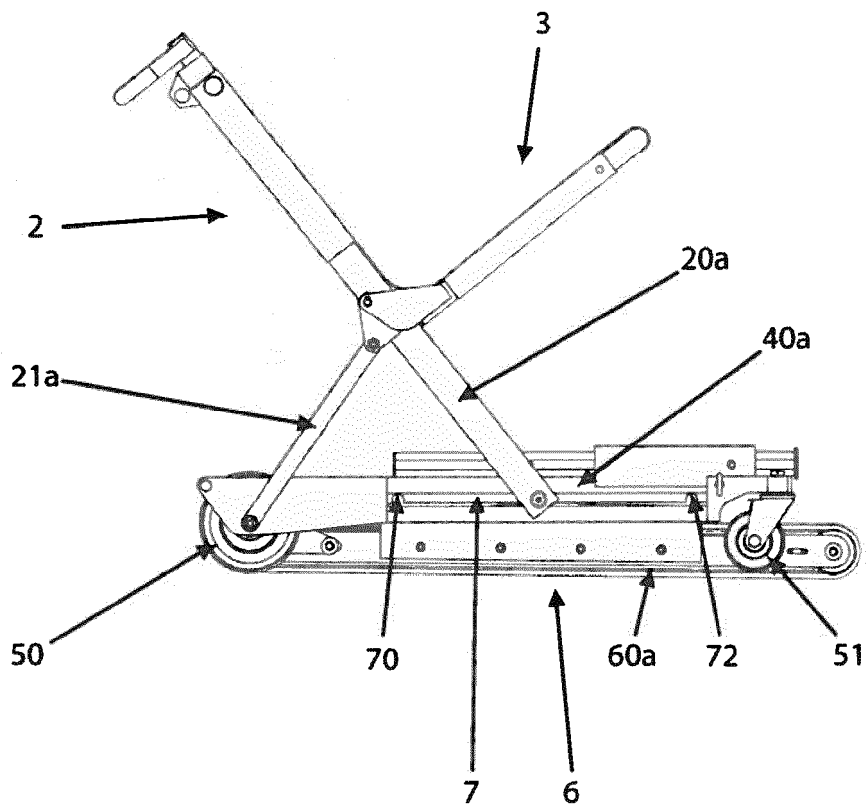


FIG 4

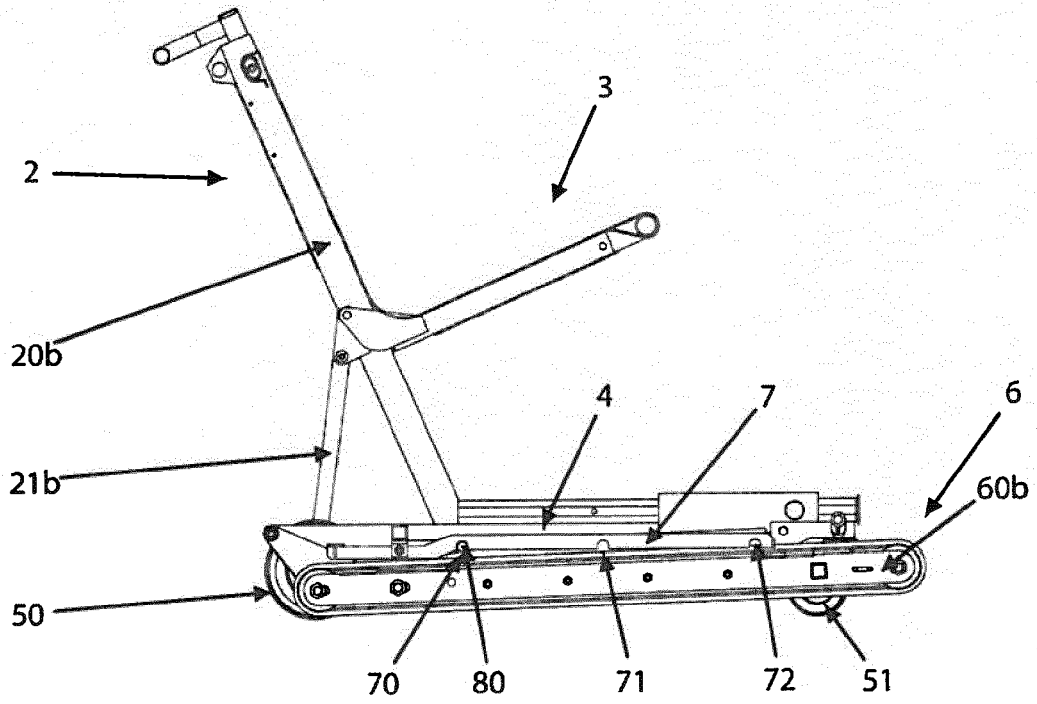


FIG 5

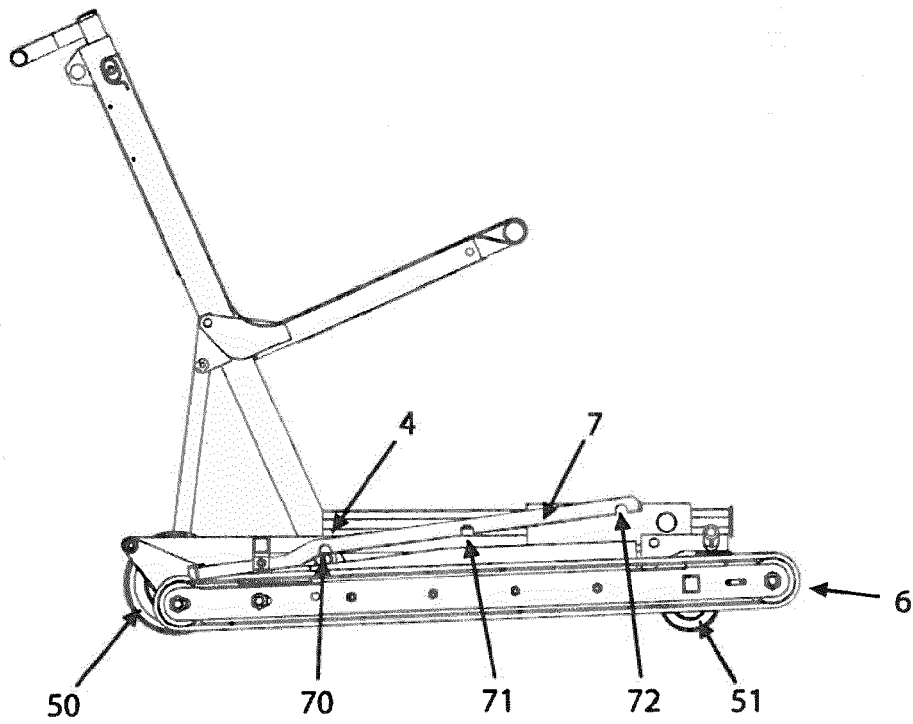


FIG 6

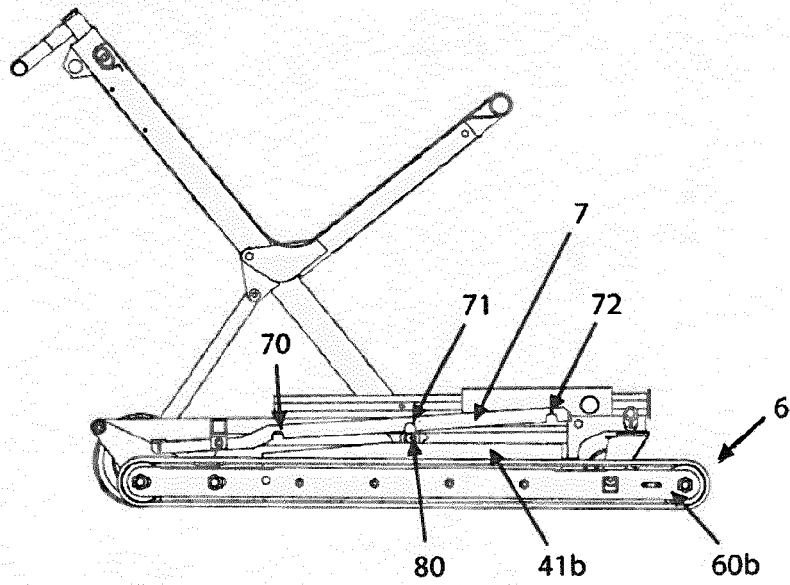


FIG 7

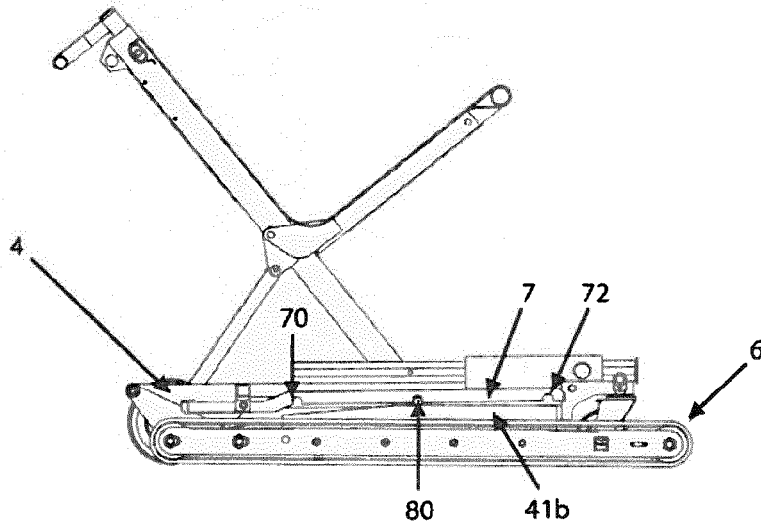


FIG 8

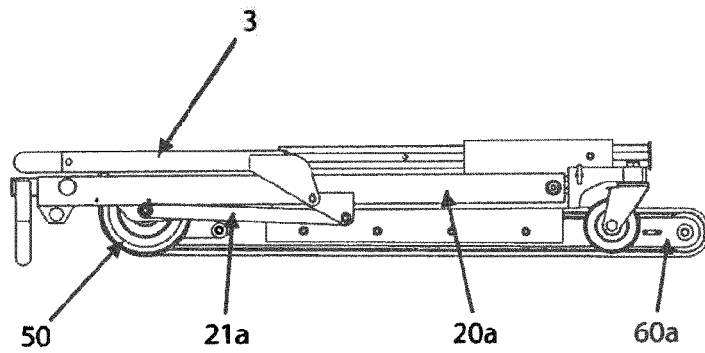


FIG 9



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 13 18 2866

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2003/116927 A1 (QUIGG ROBERT T [US]) 26 juin 2003 (2003-06-26) * alinéas [0035], [0046], [0051], [0052]; figures 1-3 *	1-6	INV. A61G5/06 A61G5/10
A	FR 2 538 245 A1 (SUNWA SHARYO MFG CO [JP]) 29 juin 1984 (1984-06-29) * le document en entier *	1	
A	FR 2 540 061 A1 (PAGETT JEFFERY [AU]) 3 août 1984 (1984-08-03) * abrégé; figures 1-5 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A61G B62D
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 4 novembre 2013	Examineur Sommer, Jean
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 18 2866

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-11-2013

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2003116927 A1	26-06-2003	AU 2002362149 A1	23-06-2003
		US 2003116927 A1	26-06-2003
		WO 03049664 A2	19-06-2003

FR 2538245 A1	29-06-1984	CA 1223611 A1	30-06-1987
		DE 3346836 A1	05-07-1984
		FR 2538245 A1	29-06-1984
		GB 2135255 A	30-08-1984
		IT 1171899 B	10-06-1987
		US 4585241 A	29-04-1986

FR 2540061 A1	03-08-1984	DE 3302405 A1	26-07-1984
		FR 2540061 A1	03-08-1984
		US 4564080 A	14-01-1986

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2540061 [0007]